

VOTRE SANTE



Les apprentis étant des salariés à part entière, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle dont dépend l'entreprise leur sont applicables dans les mêmes conditions que les autres salariés.

Une première étape est celle de **la visite médicale d'embauche obligatoire**, réalisée auprès du service de santé au travail (médecine du travail) de votre entreprise. Ce afin de s'assurer que vous disposez de toute aptitude à exercer votre activité au sein de la structure.

Par ailleurs, vous bénéficiez d'une couverture sociale dès lors que votre employeur a effectué la Déclaration unique d'embauche (DUE) auprès du site de l'URSAAF ou de la MSA (en fonction du secteur d'activité de l'entreprise). **Vous êtes alors assuré social**, et bénéficiez de la même protection sociale que les autres salariés de l'entreprise. Mais l'Assurance Maladie ne rembourse que partiellement les frais de santé.

Aussi, parallèlement, pour maximiser l'accès aux soins des jeunes, le Conseil Régional d'Ile de France propose une offre de Mutuelle accessible, renforçant sa volonté de sensibilisation à la santé.

Le Conseil Régional finance partiellement ou en partie la couverture des jeunes.

ARFA

29 rue David d'Angers

75019 Paris

Tel : 01 42 45 92 32

Fax : 01 42 45 92 35

contact@arfa-idf.asso.fr

Harmonie Mutuelle	Reste à charge mensuellement pour le jeune
Offre de base	0 €
Offre intermédiaire	10 €
Offre optimale	18 €



Et pour plus d'informations :

- Téléphone Gratuit fil Harmonie Mutuelle au 0805 50 00 16 et les 2 sites :
 - <https://www.harmonie-mutuelle.fr/web/harmonie-mutuelle/la-sante-des-jeunes-franciliens>
 - <http://www.iledefrance.fr/complementairejeunes>

La mutuelle d'entreprise, aujourd'hui, n'est pas obligatoire mais le deviendra en 2016. Renseignez-vous auprès de votre employeur, peut-être l'a-t-il mise en place par anticipation et y avez-vous droit.

Rejoignez-nous sur

Notre site web :

<http://www.arfa-idf.asso.fr>

Alors, n'attendez pas pour vous garantir contre l'imprévu ... et bonne rentrée en apprentissage !